

# La mise en œuvre du projet

## La Société du Grand Paris : un nouvel acteur, un nouveau partenaire

Créée par la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, la **Société du Grand Paris (SGP)** est un établissement public d'État à caractère industriel et commercial. En tant que maître d'ouvrage du projet de transport du Grand Paris, elle a pour mission principale de **concevoir** et **d'élaborer** le schéma d'ensemble et les projets d'infrastructures composant le réseau de transport public du Grand Paris ainsi que d'en assurer la **réalisation**.

Après les travaux, les lignes, ouvrages et installations constituant le réseau, seront confiés à la **Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP)**, qui en assurera la **gestion technique**.

Les rames de métro qui circuleront sur le réseau du Grand Paris seront acquises par la SGP et transférées en pleine propriété à l'**autorité organisatrice des transports en Ile-de-France (STIF)**; celle-ci les mettra à la disposition d'un **exploitant** désigné conformément aux règles européennes et nationales en vigueur en matière de concurrence.

## Un coût prévisionnel du projet estimé entre 21,4 et 23,5 milliards d'euros

Le projet sera financé par une dotation de l'état et des emprunts, comme le fut le Métropolitain. Les annuités de ces emprunts seront couvertes par des recettes pérennes issues de la valorisation foncière, de la fiscalité et de la dynamique économique enclenchée par l'investissement.

## Les suites données au débat

À l'issue du débat et dans un délai de deux mois, la Commission nationale du débat public (CNDP) établira un bilan du débat. Dans un délai de deux mois suivant la publication de ce bilan, la Société du Grand Paris prendra en considération les avis exprimés par tous les participants au débat et indiquera les conclusions qu'elle en tire pour établir le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris et le mettre en œuvre.

## Le calendrier prévisionnel du projet



## Pour en savoir plus et participer au débat :

[www.debatpublic-reseau-grandparis.org](http://www.debatpublic-reseau-grandparis.org)  
[contact@debatpublic-reseau-grandparis.org](mailto:contact@debatpublic-reseau-grandparis.org)

### Un nouveau réseau de transport structurant pour la Région Capitale

Le projet soumis au débat : 155 kilomètres de métro automatique en double boucle, pour relier rapidement Paris et les pôles stratégiques de la région Ile-de-France et desservir efficacement le territoire de l'agglomération.

### Une métropole attractive et agréable à vivre

Le réseau de transport du Grand Paris est au cœur d'une stratégie de développement durable et global de la Région Capitale. Il répond au besoin de concilier qualité de vie au quotidien et compétitivité internationale, dynamisme économique et exigences environnementales.

› Son attractivité aura un effet démultiplicateur sur les initiatives et les projets à l'échelle locale › L'accès des populations à l'emploi et aux autres activités sera facilité › La coupure entre la ville historique et ses périphéries sera atténuée › La Région Capitale renforcera son statut de « ville-monde ».

## Le réseau de transport public du

# Grand Paris

### DÉBAT PUBLIC

## La synthèse du dossier du maître d'ouvrage

### Quels objectifs pour le réseau de transport du Grand Paris ?

#### ■ AMÉLIORER LES TRANSPORTS AU QUOTIDIEN

Le réseau de transport du Grand Paris permettra :

- des déplacements plus directs et rapides d'une banlieue à l'autre en proche comme en grande couronne, sans avoir à passer par le centre de Paris ;
- une diminution de la charge des lignes existantes de métro, RER et Transilien ;
- une réduction de l'usage de la voiture particulière en faveur des transports en commun.

#### ■ SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le métro automatique permettra de mettre en réseau :

- des pôles d'excellence identifiés comme de véritables « moteurs économiques » de l'Ile-de-France ;
- les gares TGV ;
- les aéroports.

Objectifs : favoriser la croissance économique, faciliter les échanges et permettre un meilleur accès à l'emploi et aux zones d'activité ou de résidence.

#### ■ MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Le développement des pôles du Grand Paris permettra de structurer l'aménagement de l'Ile-de-France autour d'entités urbaines requalifiées et plus denses, favorisant la lutte contre l'étalement urbain et offrant une meilleure qualité de vie.

En partenariat avec les collectivités locales, une attention particulière sera portée aux

gares du futur réseau, qui constitueront des repères identitaires forts, catalyseurs des projets d'aménagement sur les territoires.

#### ■ DÉSENCLAVER LES TERRITOIRES AUJOURD'HUI MARGINALISÉS

Le réseau de transport du Grand Paris sera un levier puissant pour réaménager certains territoires aujourd'hui marginalisés, notamment à l'est de la Seine-Saint-Denis. Ces territoires, dont certains ne sont desservis par aucun mode lourd de transport en commun, sont dans l'attente d'une impulsion forte pour s'insérer pleinement dans le tissu économique et social de la Région Capitale.

#### ■ PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le métro automatique, faible émetteur de polluants et de gaz à effet de serre, contribuera, par lui-même et par ses effets induits sur la circulation routière, à la préservation de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de l'air.